

La Guadeloupe face au défi de la dépendance des seniors à l'horizon 2030

Insee Analyses Guadeloupe • n° 49 • Mai 2021



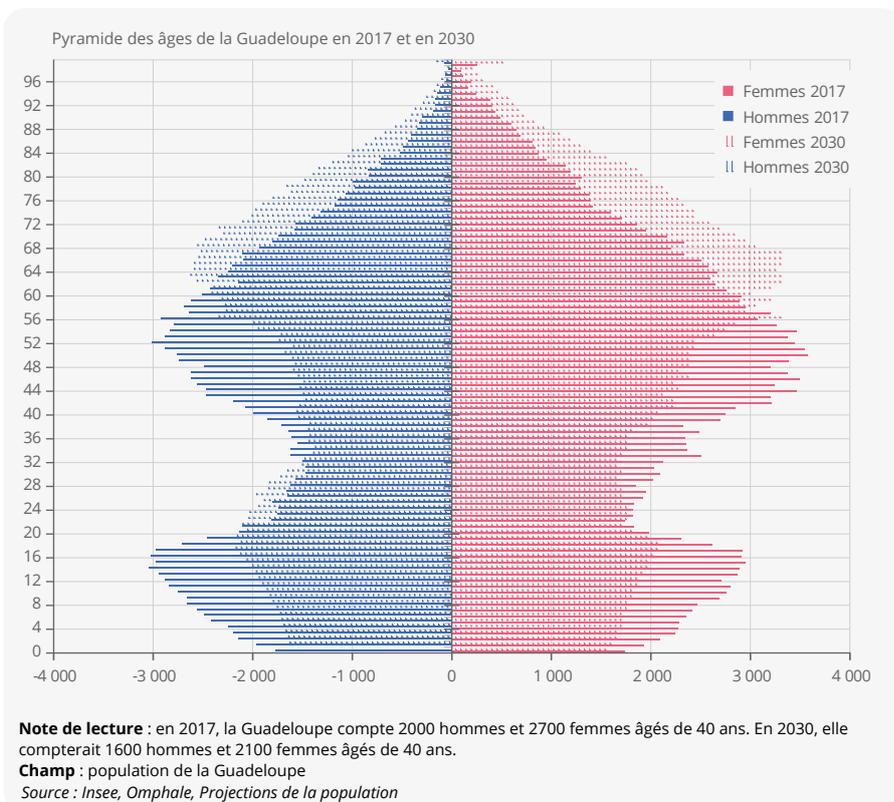
En 2030, 28 000 personnes âgées de 60 ans et plus seraient en situation de dépendance en Guadeloupe, soit 8 000 personnes de plus qu'en 2017. Les personnes de plus de 75 ans seraient les plus touchées par la dépendance sévère, 5 000 d'entre elles seraient concernées. Les femmes représenteraient deux tiers des personnes âgées dépendantes. À l'horizon 2030, la prise en charge des seniors en situation de dépendance nécessiterait 1 620 emplois de plus que les 5 071 emplois mobilisés en 2020.

En 2030, un tiers de la population guadeloupéenne serait âgé de 60 ans et plus contre un quart en 2017. La Guadeloupe, comme la Martinique, fait face à un vieillissement marqué de sa population ► **figure 1** qui requiert des besoins accrus en matière d'infrastructures de santé, de formation et de logement.

Une population vieillissante

La décroissance démographique se confirme d'année en année. Entre 2007 et 2017, la Guadeloupe perd 9 400 habitants, soit une baisse annuelle moyenne de 0,2 %. La transition démographique s'opère avec un allongement de l'espérance de vie, une baisse du taux de fécondité et un déficit migratoire important. En 2017, le taux de fécondité en Guadeloupe est de 1,94 enfants par femme, ce qui contraste avec les familles nombreuses (6 enfants par femmes) qui caractérisaient les DOM dans les années 1950. Dans ces années, la natalité était soutenue, les jeunes adultes en âge de procréer étant nombreux. Par la suite, le déficit migratoire s'est installé pour les jeunes âgés de moins de 30 ans. Le

► 1. Un vieillissement marqué de la population guadeloupéenne



En partenariat avec :

manque de débouchés pour une jeunesse particulièrement touchée par le chômage et les départs pour la poursuite des études en France métropolitaine sont les principaux facteurs qui alimentent actuellement ce déficit. À partir de 35 ans, les retours dans la région natale augmentent avec l'âge, notamment ceux des femmes.

À l'horizon 2030, la population des 75 ans et plus augmenterait de moitié

En 2020, les personnes âgées de 60 ans et plus représentent 27 % de la population guadeloupéenne. Les projections de population ► **méthode** montrent que cette part s'accroîtrait pour atteindre 36 % en 2030. Les Guadeloupéens âgés de 60 à 74 ans représenteraient alors 22 % de la population totale et ceux de 75 ans et plus 14 % ► **figure 2**.

Entre 2020 et 2030, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus progresserait de 28 % pour atteindre 132 000. La population des 75 ans et plus augmenterait encore plus rapidement (+ 49 %).

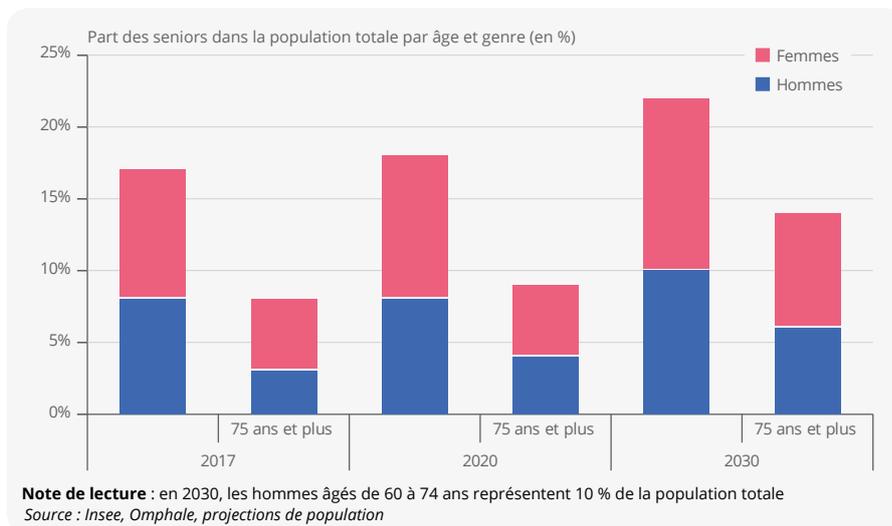
Le vieillissement de la population aurait peu d'impact sur la répartition par sexe des seniors. Comme dans la population totale, les femmes resteraient majoritaires parmi les personnes de 60 ans et plus : elles représenteraient 57 % de la population des seniors en 2030.

En 2030, 28 000 personnes âgées seraient en perte d'autonomie

Selon l'hypothèse d'une stabilité des **taux de dépendance**, le nombre de personnes dépendantes âgées de 60 ans et plus augmenterait de 35 % entre 2020 et 2030 en Guadeloupe. Il s'établirait à 28 000 ► **figure 3** et un senior sur cinq serait dépendant. La forte progression du nombre de seniors dépendants est une conséquence de l'augmentation globale du nombre de seniors. L'allongement de la durée de vie de la population s'explique notamment par des conditions de vie moins précaires et un meilleur accès aux soins que les précédentes générations.

Entre 2020 et 2030, le nombre de seniors dépendants âgés de 60 à 74 ans augmenterait de 15 % et s'établirait à 8 400. Le taux de dépendance pour cette catégorie de population serait de 10 %. Au-delà de 75 ans, la hausse du nombre de personnes dépendantes est beaucoup plus marquée (+ 45 %). Leur nombre atteindrait 19 600. Le taux de dépendance pour ces seniors les plus âgés serait de 40 %. Le vieillissement s'accompagne souvent d'un déclin de l'état de santé et des capacités fonctionnelles pour accomplir certaines

► 2. 15 % de la population aurait plus de 75 ans en 2030



► 3. Plus de sept mille personnes âgées dépendantes supplémentaires en 2030

Nombre de personnes âgées, de personnes âgées dépendantes (en effectif) et taux de dépendance (en %)

	2017		2020		2030	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Population des 60-74 ans	29 427	34 837	32 090	37 313	36 503	45 256
Population des 75 ans et plus	12 638	19 176	13 596	20 174	20 634	29 736
Dépendance (GIR 1 à 4) en effectif						
60-74 ans en situation de dépendance	2 835	4 014	3 039	4 277	3 343	5 056
dont 60-74 ans en situation de dépendance sévère (GIR 1 à 2)	433	545	445	569	450	626
75 ans et plus en situation de dépendance	4 528	8 417	4 765	8 696	6 979	12 594
dont 75 ans et plus en situation de dépendance sévère (GIR 1 à 2)	1 308	2 351	1 314	2 345	1 695	3 121
Taux de dépendance en %						
Taux de dépendance des 60 à 74 ans (GIR 1 à 4)	9,6 %	11,5 %	9,5 %	11,5 %	9,2 %	11,2 %
Taux de dépendance des 75 ans et plus (GIR 1 à 2)	35,8 %	43,9 %	35,1 %	43,1 %	33,8 %	42,4 %
Taux de dépendance sévère des 60 à 74 ans (GIR 1 à 4)	1,5 %	1,6 %	1,4 %	1,5 %	1,2 %	1,4 %
Taux de dépendance sévère des 75 ans et plus (GIR 1 à 2)	10,4 %	12,3 %	9,7 %	11,6 %	8,2 %	10,5 %

Note de lecture : En 2020, en Guadeloupe, 11,6 % des femmes de 75 ans et plus sont en situation de dépendance sévère, soit 2 345 individus

Sources : Drees, VQS 2014, Care 2015, EHPA 2015 ; Insee, Omphale 2017

tâches de la vie courante. Ce résultat renforce le constat que les personnes de 60 ans et plus ne constituent pas une population homogène, l'intensité des besoins changeant avec l'avancée dans l'âge.

Au-delà de 60 ans, les femmes sont davantage exposées à la dépendance que les hommes, indépendamment de la structure de la population : 22 % des femmes sont en perte d'autonomie contre 17 % chez les hommes. Cela représente 13 000 femmes contre 7 800 hommes en 2020 et 17 700 contre 10 300 en 2030. Cette différence entre genres s'explique par l'espérance de vie plus importante des femmes : étant plus nombreuses que les hommes aux âges avancés elles sont par conséquent plus nombreuses de santé fragile et davantage victimes de handicaps que les hommes. Des pathologies très fréquentes dans la population âgée, telles que l'hypertension artérielle et le diabète, touchent davantage les femmes.

En dix ans, un besoin de 1 600 emplois supplémentaires

En Guadeloupe, la tradition de solidarité familiale et le coût des places dans les institutions d'hébergement expliquent le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes. Seules 5 % d'entre elles vivent en institution.

En 2017, les taux d'équipement sont parmi les plus faibles des départements français hors Mayotte. La Guadeloupe ne compte que 42 places d'hébergement et 39 lits médicalisés pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus. La Réunion, encore moins bien lotie, dispose de 41 places d'hébergement et 37 lits médicalisés, loin derrière la France métropolitaine, avec en moyenne 124 places d'hébergement et 104 lits médicalisés.

En 2020, le nombre d'emplois, exprimé en équivalent temps plein (ETP), nécessaire à la prise en charge des personnes âgées

► 4. Un besoin important d'emplois supplémentaires à l'horizon 2030 Nombre d'emplois nécessaire pour la prise en charge des personnes âgées dépendantes maintenues à domicile ou placées en institution

Année	Nombre de seniors en situation de Dépendance	Besoin en ménage Nombre d'emplois en ETP	Besoin en institution Nombre d'emplois en ETP	Total ETP ménage et Institution
2020	20777	4266	805	5071
2030	27972	5634	1061	6695
Différence (2020-2030)	7195	1368	256	1624

Note de lecture : En 2030, 6 695 ETP (Equivalent Temps Plein) seront nécessaires pour la prise en charge des seniors dépendants en Guadeloupe

Sources : Drees, VQS 2014, Care 2015, EHPA 2015 ; Insee, Omphale 2017

dépendantes aussi bien en institution qu'à domicile s'élève à 5 071 ► **figure 4.**

En conservant la même proportion de personnes âgées dépendantes vivant en institution, les besoins en emplois progresseraient de 32 %, soit 1 624 ETP de plus en dix ans. En 2030, 6 695 emplois (en nombre d'ETP) seraient ainsi nécessaires pour cette prise en charge. Parmi eux, les besoins en emplois pour le maintien à domicile s'élèveraient à 5 635 ETP et ceux dans les institutions, c'est-à-dire dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou en unités de soins de longue durée (USLD), à 1 060 ETP. Toutefois, la solidarité familiale tendrait à s'affaiblir avec la mutation démographique guadeloupéenne. De ce fait, les besoins en emplois pourraient être plus importants que ceux issus de ces projections.

Forte progression des besoins en services à la personne

L'augmentation du nombre de personnes âgées et la moindre disponibilité des aidants familiaux devraient entraîner un recours accru à des services d'aides à domicile. Ces derniers concerneraient principalement les soins médicaux et les services à la personne. Le développement des services à la personne est cependant freiné par leurs coûts et par le niveau de solvabilité des familles lorsque l'assurance maladie ou les mutuelles ne les prennent pas en charge. Le développement de soutiens externes ponctuels pourrait représenter une alternative permettant d'alléger la charge qui repose sur les aidants familiaux et leur permettre de concilier leur vie personnelle et l'accompagnement d'un proche en perte d'autonomie.

Vivre seul et être âgé de plus de 75 ans accroît le risque de pauvreté

En Guadeloupe, en 2017, 26 % des individus de 60 ans et plus sont pauvres. Ils vivent avec moins de 1 000 euros par mois, contre 38 % pour le reste de la population. Les personnes âgées de 75 ans ou plus sont plus souvent touchées par la pauvreté (31 % d'entre elles) que les personnes âgées de 60 à 74 ans (25 %). Les générations les plus âgées ont souvent eu un parcours

professionnel plus chaotique, alternant périodes d'inactivité et d'emploi, avec des emplois plus précaires et moins rémunérateurs.

Pour les personnes âgées, le fait de vivre seul accentue le risque de pauvreté. La moitié des personnes seules âgées d'au moins 75 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté, tandis qu'un tiers des personnes seules âgées de 60 à 74 ans est concerné. Pour les seniors ne vivant pas seuls, une personne sur cinq est dans cette situation, quelle que soit la tranche d'âge.

En 2017, 7 250 bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) vivent à domicile et 752 en institution, ce qui représente seulement 40 % des seniors dépendants. La méconnaissance des dispositifs d'aide et les difficultés à effectuer les démarches peuvent expliquer le recours limité à ce dispositif. Les seniors peuvent aussi prétendre à l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées quand leurs revenus sont faibles, sous certaines conditions. Au 1^{er} avril 2020, le plafond était fixé à 903,20 euros par mois pour une personne seule et à 1 402,22 euros par mois pour un couple.

La taille des logements mal adaptée au maintien à domicile

Les personnes âgées de 80 ans et plus résidant à domicile sont très majoritairement propriétaires de leur logement (86 %). Plus de 80 % d'entre elles vivent dans une maison individuelle. L'adaptation des logements

à leurs besoins constitue une difficulté supplémentaire. Une personne âgée de 80 ans et plus sur quatre vit dans un logement d'au moins cinq pièces. À l'inverse, elles sont peu nombreuses à résider dans un logement d'une ou deux pièces : 9 %, soit sept points de moins que les personnes de 25 à 39 ans.

Le maintien à domicile nécessite en effet des aménagements du logement. La prévention peut limiter ou retarder la perte d'autonomie. Il peut s'agir d'une prévention contre certains accidents ou contre certaines pathologies pouvant amener une perte d'autonomie. L'aménagement des logements peut s'avérer décisif pour le maintien des personnes à domicile. C'est d'ailleurs l'une des préoccupations des pouvoirs publics ► **encadré 1.**

Les aidants familiaux, un appui indispensable au maintien à domicile

Face à la croissance de la population âgée vivant seule, l'appui des aidants familiaux constitue souvent un socle indispensable au maintien à domicile de cette population fragilisée.

Un quart des Guadeloupéens apportent des soins ou de l'aide à une personne dépendante. Dans la majorité des cas, il s'agit d'un membre de la famille (82 %). Un tiers des personnes aidant un proche dépendant y consacre au moins 5 heures par semaine.

Parmi les femmes apportant de l'aide à un proche, une sur cinq y consacre au moins 10 heures par semaine. Cette proportion est deux fois inférieure pour les hommes. Un tiers des personnes qui ont de 30 à 74 ans apporte régulièrement de l'aide à au moins une personne, contre 15 % des personnes de 15 à 29 ans.

Par ailleurs, plus de la moitié des Guadeloupéens estiment qu'ils peuvent compter sur leurs voisins en cas de besoin. Cependant, la poursuite du phénomène de décohabitation, le développement du travail féminin et la plus grande mobilité géographique des Guadeloupéens tendent à modifier la nature de l'aide non financière

► 1. Promouvoir le bien vieillir, prévenir la perte d'autonomie et accompagner le vieillissement

Les perspectives de vieillissement accéléré de la population guadeloupéenne nécessitent une approche globale, multisectorielle et structurée. Ces évolutions nécessitent de consolider le dispositif de maintien à domicile et la coordination du parcours des personnes âgées mais aussi de poursuivre le développement de réponses évolutives en matière de logement et d'hébergement en fonction du niveau d'autonomie (aménagement du logement existant, habitat regroupé, résidences services et/ou autonomie, EHPAD notamment).

Les actions de prévention sont financées et mises en oeuvre par les acteurs regroupés au sein de la conférence des financeurs, en partenariat avec le Conseil Départemental, les caisses de retraite principales et complémentaires. Il s'agit par exemple de lutter contre l'isolement social, la dénutrition, la sédentarité, avec la promotion de l'activité physique adaptée, de stimulations cognitives, d'ateliers restaurant l'estime de soi ou de travail sur le sentiment d'utilité sociale.

des enfants à leurs parents âgés. De même, le soutien financier, assuré par les enfants, les générations pivot, lorsqu'elles travaillent, est de plus en plus confronté à un arbitrage entre l'aide aux parents âgés et l'aide à leurs propres enfants ► **encadré 3** ●

Marcelle Jeanne-Rose,
Baptiste Raimbaud (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► 3 : Dispositifs en faveur des aidants familiaux

La prise en compte de la situation des aidants familiaux a débouché sur la mise en place de dispositifs pour une meilleure reconnaissance de leur activité auprès des personnes dépendantes. Désormais, ils peuvent bénéficier sous certaines conditions de l'allocation journalière de proche aidant. Elle peut être versée aux personnes **qui arrêtent de travailler ponctuellement ou réduisent leur activité** pour s'occuper d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Les aidants peuvent par ailleurs prétendre au congé de proche aidant permettant de s'occuper d'une personne handicapée ou faisant l'objet d'une perte d'autonomie. Ce congé est lui aussi accessible sous conditions et pour une durée limitée. L'allocation personnalisée d'autonomie (APA), perçue par les personnes âgées dépendantes sous condition de ressources, est mobilisable pour la rémunération d'un proche aidant.

► Sources

Enquête santé DOM : déclinaison régionale de l'enquête santé européenne, elle collecte des informations sur l'état de santé, l'accès aux soins, les habitudes de vie, l'assurance complémentaire santé, la situation sociodémographique et les conditions de logement.

Recensement de la population : il permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile travail ou domicile-études, etc.

► Pour en savoir plus

- **Trefoloni D.**, « La Guadeloupe, région où la perte d'autonomie des seniors est la plus précoce », *Insee Flash n°91* - juin 2018
- **Larbi K., Roy D.**, « 4 millions de seniors seraient en perte d'autonomie en 2050 », *Insee Première n°1767* - juillet 2019
- **Michel M.**, « La part des seniors à domicile en situation de perte d'autonomie varie d'une région à l'autre », *Insee Focus n°115* - juin 2018
- **Besnard X., Brunel M., Couvert N., Roy D.**, « Les proches aidants des seniors et leur ressenti sur l'aide apportée », *Les Dossiers de la DREES, n°45*, DREES - novembre 2019

► 2. Former et recruter, pour faire face à l'enjeu de la dépendance

Quel que soit le scénario envisagé, le nombre de personnes en âge de travailler en Guadeloupe va diminuer ► **figure 5**. Dans le scénario de référence, cette baisse atteindrait - 13 %, dans le scénario bas, - 16 %, dans le scénario haut, - 9 % (**méthode**). Certaines familles de métiers sont déjà en tension. En 2013, un actif sur cinq dans les services aux particuliers avait au moins 55 ans. En outre, ces métiers souffrent d'une mauvaise image : peu valorisés, mal rémunérés, souvent à temps partiel, avec des conditions de travail difficiles et un manque de reconnaissance. Près de 40 % des médecins et assimilés et 20 % des aides-soignants et infirmiers, avaient plus de 55 ans en 2013.

Le vieillissement de la population va nécessiter la mise en place de mesures pour améliorer l'attractivité des métiers qui y sont liés : mise en place de formation initiale ou continue, professionnalisation, élévation du niveau de qualification lié au besoin de technicité. La conception de la vieillesse doit évoluer. Des opportunités économiques seront à saisir pour proposer des services ou des outils pour améliorer leur qualité de vie.

► 5. La population en âge de travailler diminue quelque soit le scénario démographique

Evolution de la population âgée de 15 à 64 ans entre 2020 et 2030

Scénarios de référence (+10 % et -10 %)	2020	2030	Evolution 2030/2020
Scénario bas	237 384	206 607	-13 %
Scénarios haut (+10 % et -30 %)	237 384	199 415	-16 %
	237 384	216 340	-9 %

Note de lecture : En 2030, dans le scénario de référence, la Guadeloupe comptera 206 607 individus âgés de 15 à 64 ans

Source : Insee, *Projections de la population, Recensement de la population*

► Méthode : l'outil Omphale et les scénarios démographiques

L'Outil Méthodologique de Projection d'Habitants, d'Actifs, de Logements et d'Élèves (OMPHALE) est une application qui permet d'estimer la population par sexe et âge, d'année en année à partir de trois composantes démographiques : la fécondité, la mortalité et les migrations résidentielles (déménagements).

Les projections démographiques guadeloupéennes 2017-2030 sont issues du modèle Omphale 2017. Omphale est un modèle déterministe qui met en évidence une évolution de la population conditionnée par la réalisation d'un scénario donné.

Le scénario démographique retenu pour l'étude a été construit en faisant des hypothèses sur les trois composantes démographiques précédemment citées :

- l'Indicateur conjoncturel de fécondité baisse de 0,04 % jusqu'en 2016 et reste constant jusqu'en 2030 (en 2016, l'Indicateur conjoncturel de fécondité est de 1,91 enfants par femme).
- l'évolution de la mortalité est parallèle à la tendance nationale à partir de sa moyenne de 2011 à 2015. L'espérance de vie prend en compte les gains progressifs d'espérance de vie à la naissance en Guadeloupe. En 2013, elle était de 76,2 ans pour les hommes et de 84,6 ans pour les femmes. En 2030, elle atteindrait respectivement 81,3 ans et 87 ans.
- l'immigration des individus âgés de 25 à 40 ans de la France métropolitaine vers la Guadeloupe va évoluer de + 10 % : tous les ans 10 % de personnes supplémentaires s'installent en Guadeloupe
- l'émigration de la même classe d'âge de - 10 % : tous les ans le nombre de personnes quittant la Guadeloupe pour aller vivre en France métropolitaine diminue de 10 %

► Définitions

Espérance de vie à 60 ans en année n : nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de 60 ans dans les conditions de mortalité par âge de l'année n.

Grille Aggir (Autonomie Gérontologie Groupe Iso-Ressources) : une grille nationale permet de mesurer le degré de dépendance pour effectuer des actes de la vie quotidienne des personnes âgées de 60 ans et plus. Les GIR 1 et GIR 2 concernent la dépendance sévère, les GIR 3 et GIR 4 la dépendance modérée, les GIR 5 et GIR 6 correspondent à une perte d'autonomie faible.

Taux de dépendance : rapport entre le nombre de personnes d'une certaine tranche d'âge en perte d'autonomie et le nombre total de personnes de cette tranche d'âge.

